



# REGLEMENT FINANCIER - 2021/2022

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**IMPORTANT** : Ce document vous permet de prendre connaissance de toutes les règles financières qui lient l'Institution avec les familles. Ainsi, l'Inscription d'un(e) étudiant(e) entraîne l'acceptation pleine et entière de ces conditions financières.

### LES FRAIS OBLIGATOIRES

#### 1) La contribution des familles

Pour chaque étudiant(e), une contribution est demandée de **1470 €** pour l'année qui couvre les frais d'externat non pris en charge par l'Etat, tels que l'amortissement des travaux, l'acquisition de matériel d'équipement pédagogique, scientifique, scolaire et sportif, etc. Les cotisations à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, l'assurance scolaire etc. sont intégrées dans la contribution des familles.

Des bourses peuvent être accordées par les collectivités territoriales. Les renseignements concernant ces bourses sont à prendre auprès du secrétariat de l'enseignement supérieur de l'Institution : ☎ 03.20.77.89.93

#### 2) Les autres frais

- Manuels scolaires : une circulaire avec le montant vous sera adressée mi-juillet et ceux-ci vous seront remis à la rentrée scolaire.

### LES FRAIS OPTIONNELS

#### 3) La restauration

Le tarif d'un repas est fixé à **6,85 €**.

### MODE DE REGLEMENT

Si vous avez opté pour un règlement en 1 fois, vous bénéficiez d'un escompte de 2 %. Le règlement de votre facture doit impérativement parvenir dans les 15 jours suivant l'émission de la facture soit vers le 10 octobre.

Vous pouvez régler la scolarité soit :

- Par prélèvement automatique. C'est un moyen de paiement sûr, pratique et simple qui vous permet d'équilibrer votre budget par 9 prélèvements identiques d'octobre à juin, le 10 de chaque mois. Pensez à provisionner votre compte, car en cas de rejet de votre fait, les frais vous seront facturés en sus. Vous pouvez arrêter les prélèvements à tout moment par simple appel auprès du service comptable de l'Institution.

- Par Carte Bancaire directement sur le site Ecole Directe (Icône «Carte Bancaire» Paiement en ligne à droite de l'icône €, «versement sur votre compte», ajouter au panier).

- A éviter : règlement par chèque ou espèces moins fiable que les deux autres moyens de paiement. Pensez à mettre les nom, prénom et classe de l'étudiant(e) au dos du chèque ou de l'enveloppe.

Nous vous remercions vivement de l'attention portée à cette circulaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jérôme BLOKKEEL  
Le Chef d'Etablissement